

Rainer Enrique Hamel

**Les apports de la science politique et du droit à L'étude sociolinguistique de la dynamique des langues.  
Montréal 2000**

La globalisation (ou mondialisation) de la fin du 20e siècle représente en premier lieu une accélération des dynamiques de changement économique, sociales et culturels. Mais elle ne signifie pas seulement une homogénéisation croissante, mais aussi des processus à contre-courant qui impliquent la réaffirmation et résistance des groupes et peuples minoritaires, la revitalisation des langues crues moribondes.

La globalisation, nous dit García Canclini, est plus qu'un mouvement qui dépasse et efface les frontières; elle mène plutôt à une réarticulation des différences qui les ont fondées. (GC 1997, 3), (et, par conséquent, à la création de nouvelles frontières.)

“Tout paraît indiquer que nous nous approchons d'une intensification graduelle des conflits culturels (nationaux, ethniques, religieux, linguistiques) au début du troisième millénaire” qui occuperont un rôle chaque fois plus important sur les scénarios politiques (Díaz-Polanco 2000, 34). (fin des grandes guerres, croissance des petites guerres ethniques, etc.)(coïncidence de Huntington et Wallerstein).

La dynamique des langues, entendue comme une forme de changement historique et social, de déplacement et d'expansion des langues, fait partie constitutive de ces processus. Et la mondialisation semble véhiculer un changement de l'équilibre entre les langues à échelle mondiale, régionale et à l'intérieur des états.

((

La situation des langues dans le monde à la fin du 20e siècle est devenu un thème qui a dépassé les frontières de la sociolinguistique depuis quelques années. Est-ce réaliste la projection de Krause, Hale et d'autres que vers la fin du 21e (vingt-et-unième) siècle quelques 80% des langues auraient disparu? En même temps nous sommes témoins de l'expansion d'une seule langue, l'anglais, qui semble se développer à une vitesse et à un degré jamais connue dans l'histoire de l'humanité.

)))

Étant donné que le dynamisme actuel et la vitesse des changements dépassent nos instruments et approches d'explication scientifique à l'heure actuelle, un intérêt renouvelé est apparu à réviser les bases de nos analyses; cet intérêt vise

1. les apports des différentes disciplines ont l'analyse de cet objet complexe;
2. la relation qu'établissent les disciplines entre elles; et
3. les effets de transformation que produit le contact avec le nouvel objet et entre elles-mêmes.

Dans cette communication je me propose d'examiner, à partir d'une perspective sociolinguistique, les apports des sciences politiques et du droit sur ce thème; cet intérêt s'est focalisé sur les domaines des politiques linguistiques et des droits linguistiques.

((Une révision critique de ces domaines, des logiques différentes propres à ces disciplines et des possibilités de leur contribution à ce champ d'étude nous amène à leur définir une série d'exigences à partir d'une perspective sociolinguistique. ))

((((résumé: Nous soutiendrons que les théories politiques, d'allure fonctionnaliste et structuraliste, qui furent à la base des premiers travaux du " language planning " doivent faire place à une conception plus ample de la politique linguistique pour ne pas réduire le champ des interventions explicites des institutions. Nous proposerons que, dans le développement d'une conception sociale des droits linguistiques, il soit nécessaire de dépasser le point de vue canonique du droit positif pour arriver à une perspective socio-historique de pluralisme juridique, d'hétérogénéité des systèmes juridiques et de droits collectifs.)))

### **Les apports et thèmes des sciences politiques: Politiques et planification linguistique (du langage)**

Les apports (contributions) des sciences politiques et de la sociologie (niveau macro) à l'étude des dynamiques des langues peuvent être situés/ se trouvent dans 4 domaines des études sociales du langage:

- la conception de "language policy et language planning"
- La conception de "language maintenance and shift"
- La conception de "conflit linguistique"
- La conception d'État-nation (apport des ScPo et du Droit) y inclus la critique récente de ce concept et les perspectives sur hétérogénéité comme base constitutive d'un nouveau multiculturalisme (citoyenneté culturelle).

(Je me limiterai au premier de ces thèmes)

#### **Ad 1. "language policy et language planning"**

La naissance du champ et ses premières théories est connue: Du premier modèle de Haugen, passant par les apports de Kloss (Abstand, Ausbau), le 2e modèle de Haugen qui incorpore la distinction entre *statu* et *corpus*, est parvenu.

Les premiers modèles avaient comme base quelques (pré)suppositions fondamentales:

- Que l'objet (la langue, l'usage) est susceptible de planification (théorie économique de la planification) et que cette planification est désirable et faisable;
- Que le planificateur devrait suivre un modèle de planification (théorie de la décision, gestion) à plusieurs pas (diagnostic du problème, conception des

solutions possibles, le choix parmi une des solutions, l'évaluation de la solution adoptée, la mise en pratique/application. (Calvet 96/98 10-11);

- que les décisions prises peuvent être appliquées avec succès;
- que le sujet de la prise des décisions et de l'application c'est l'État (Haugen).

Toutes les propositions ultérieures ont pris comme point de départ la conceptualisation originaire de Haugen et Kloss, soit pour l'enrichir, soit comme référence critique. Ceci vaut pour l'approche de Normalisation dans la sociolinguistique catalane, ainsi que pour le concept d'aménagement au Québec (réf. Ne pas analyser).

A mon avis, les trois termes se réfèrent au même noyau, à la même dénotation, mais ils diffèrent par leurs connotations et leur contexte socioculturel et politique. (Ha 1993 p 11)

Dans le champ des PL nous trouvons alors, depuis quelques vingt ans, un débat controversable / une controverse/ sur les concepts de PlanL et PolL, leurs modèles et leurs objets. Je me limiterai à énoncer seulement 4 controverses liées entre elles:

- **L'extension du concept comme objet d'étude:** est-il limité aux interventions délibérées et explicites de l'état ou devrait-il inclure toutes les actions – délibérées ou non, conscientes ou non, – des différentes forces sociales qu'interviennent sur les marchés linguistiques?
- Les élaborations de modèles et **typologies** qui recourent/ délimitent l'univers conceptuel et thématique d'une façon différente, contradictoire et incompatibles entre elles;
- Les **définitions des concepts** fondateurs tel que "**langue, langage**" et "**politique** (politics, policy, planning, aménagement, normalisation)", chacune avec ses implications théoriques, méthodologiques et l'inclusion ou exclusion des disciplines: quels disciplinent devrait participer dans cette entreprise: la linguistique (et laquelle?), la sociologie, les sciences politiques, l'anthropologie, la géographie, les sciences du droit/juridiques? Est-ce que la PLL et la POL devraient être des sub-disciplines de la sociolinguistique ou est-ce quelles dépendent, comme proposent Fishman (1987) et Cooper (1989), du développement d'une théorie du changement social (social change)?
- Quelle est la **capacité /pronostiques /projective** des modèles pour prévoir et évaluer des l'avenir des situations linguistiques et les effets de certaines mesures y inclus les effets pervers (Laponce)? Jusqu'à quel point les erreurs de pronostic évidentes nous permettent-elles réviser la théorie et la méthodologie utilisées?

(Ha93PL 18-20)

### **Droits linguistiques et droits ont la langue**

Comme point de départ d'une révision du concept nous pouvons constater

- l'absence des questions de législations dans la plupart des approches de la sociolinguistique à l'origine de la discipline (EU: questions d'éducation, Labov, Gumperz, SoL Fishman, Europe: GB Bernstein, France: Marcellesi, Calvet, Bourdieu), Allemagne: éducation compensatoire, sociolectes, immigrant: Dittmar, Schlieben-Lange romanistique; Espagne; Conflit ling.
- De même, il y a eu une prise de conscience tardive de l'importance du thème parmi les sociolinguistes et autres chercheurs en sciences sociales en Amérique latine;
- surgissement du thème "DL" dans des contextes de multilinguisme et des conflits linguistiques (itinéraire: Québec 60-70, Catalogne 70-80, ancienne URSS 90)
- Amérique latine (Hamel 94) changements très importants dans la législation des droits des minorités/peuples indiens depuis 1980 (Ha 94F)

### **Thèmes centraux:**

#### **Apports d'un débat juridique**

- a) sur l'État-nation à partir d'une perspective juridique, non seulement politique
- b) La nouvelle perspective qui apparut pour nous comme sociolinguistes travaillant dans le domaine de la recherche sur les conflits linguistique et l'éducation bilingue était celle de concevoir des conflits et dynamiques des langues comme impliquant des questions de droit: droits indiens, droit à l'éducation et, finalement, des droits linguistiques.

((Mon expérience personnelle la plus riche fut celle de pouvoir travailler, pendant plusieurs ans dans une équipe interdisciplinaire avec un groupe d'avocats contractés par l'INI comme des défenseurs d'office dans des régions indiennes

Nos discussions: vision du droit positif des avocats qui peu à peu subit une crise vis-à-vis d'une réalité anthropologique de conflit entre le droit pénal positif et les visions différentes des indiens, le droit coutumier (aujourd'hui: plutôt droit indien propre.)))

-----

#### **Expérience de recherche comme base de la formulation de critères**

Voyons jusqu'à quel point la recherche sociolinguistique (dans un sens large, y inclus la recherche micro –et macro) peut nous aider à trouver des critères pour formuler avec plus de précision des bases pour les politiques et les droits linguistiques, et un même temps, pour pouvoir identifier des limites (limitations,

shortcomings) que nous trouvons dans les propositions et des sciences politiques et juridiques.

Je prendrai comme base pour cette démarche ma propre expérience de recherche sociolinguistique au Mexique et ailleurs en Amérique latine. Pendant les dernières 20 ans mes études se sont penchées sur

- les conflits linguistiques entre l'espagnol et les langues indiennes;
- dynamiques de déplacement et résistance des langues minorisées;
- l'éducation indigène bilingue;
- l'aspect langagier du domaine de la justice (application du droit positif et le fonctionnement du droit coutumier)

Les résultats des recherches mettent en relief au moins **trois ensembles thématiques** qui sont apparus comme des zones problématiques pour la formulation des politiques et des droits linguistiques.

- la conclusion qu'une véritable analyse des dynamiques des langues en contexte de conflit ne serait complète si elle ne tient pas compte de la relation étroite, indissociable entre **langue, discours, culture et idéologie**, un fait qui ne permet pas d'isoler la langue de son contexte social de production. (comme l'est commun non seulement en linguistique descriptive dite théorique, mais aussi dans plusieurs branches de la sociolinguistique et sociologie du langage ou nous trouvons une conception que supposent l'existence de systèmes linguistiques homogènes, et ou ce système linguistique se relie directement à des variables sociales);
- le caractère intrinsèquement **collectif** de tous les processus de communication humaine, ce qui implique, la nécessité de formuler des droits et des lois en tant que collectifs;

AD 1:

Au moment où notre recherche dépasse le territoire de la macro-sociolinguistique (ou sociologie du langage) et arrive au terrain intermédiaire des situations et événement de communication (ethnographie de la communication), nous percevons que les phénomènes complexes des interactions langagières ne permettent pas une réduction binaire, une dichotomie simple entre une langue haute et une langue basse comme dans

le schéma classique de **diglossie** (Fishman 1967) [avec des domaines d'utilisation (présence ou absence d'une langue);

ou de **conflit linguistique** dans la première sociolinguistique catalane (llengua dominante – llengua dominada);

Plutôt, les conflits s'articulent en général selon **trois dimensions** que nous pouvons analyser comme des niveaux différenciés/ différentier comme 3 niveaux d'analyse:

- les SCHEMA ET MODELES CULTURELS (qui incluent les styles discursifs, Kallmeyer)

- les STRUCTURES DU DISCOURS (stratégies discursives, unités d'analyse de la pragmatique et analyse de la conversation; argumentation, narratives, etc.
- les CODES LINGUISTIQUES eux-mêmes, objet d'analyse de la linguistique descriptive.

Par conséquent, les dynamiques des langues (processus de résistance et de substitution) ne se limitent pas aux structures linguistiques (la langue); elles comprennent également les structures discursives et modèles culturelles – et parfois cela revêt une plus grande importance. Les substitutions se produisent de façon typique comme des RUPTURES et des DEPLACEMENTS entre les niveaux.

### **DEUX MODALITES DE DEPLACEMENT**

Dans quelques cas les processus de changement linguistique commencent par la surface linguistique (structures linguistiques); c'est-à-dire, ils remplacent la langue elle-même et certaines structures discursives d'abord, tout en laissant relativement intact, pour le moment, la base culturelle ethnique (modèles). (EXAMPLES: phases initiales d'éducation dans la langue dominante, des situations de contact avec des agents externes à la communauté linguistique).

Dans d'autres cas c'est la base d'interprétation, les modèles culturels et certaines structures discursives qui se transforment d'abord, pendant que la langue autochtone se maintient visible à la superficie. Elle est encore parlée, mais sa base discursive n'est plus la même. (EXEMPLES: des assembles et autres rencontres intra- ethniques qui obéissent à des nécessités d'organisation nouvelles, mais où la langue légitime est encore la langue indienne). Une fois que (once)/ Au moment où la base de la langue (=système discursif) est débilitée (eroded), il devient plus facile que, dans un deuxième moment, la langue elle-même disparaisse.

Dans les deux modalités de processus, la rupture entre les composantes de l'univers discursif ne constitue en fait que le premier pas qui, normalement, accélère la substitution définitive de la langue autochtone, compte tenu du fait que les relations de pouvoir sont défavorables à l'ethnie et à sa langue.

Ainsi, la langue autochtone et l'expérience culturelle qui se cristallise en elle se trouvent exclues selon un processus qui comporte deux phases consécutives.

Pour notre discussion sur la portée et les effets de la législation linguistique, il est d'une extrême importance que les conflits et processus de substitution, en eux-mêmes beaucoup plus complexes que ce que suggère le schéma de transfert linguistique, ne se manifestent pas nécessairement à la surface de la langue. Dans les cas des manifestations (assembles, etc.) se déroulant dans la langue autochtone mais sur la base des schémas de la société occidentale (ordre du jour, procès-verbal), la langue autochtone ne paraît pas menacée à première vue alors qu'en réalité son remplacement dans un domaine d'utilisation particulier peut être très proche (imminent).

## DEUX DOMAINES CRUCIAUX POUR L'ORGANISATION (ET REPRODUCTION) DE LA COMMUNAUTE:

L'ECOLE BILINGUE – L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE (de l'état vs. les conciliations traditionnelles appartenant au droit coutumier).

Le caractère intrinsèquement collectif de tous les processus de communication humaine, ce qui implique, à mon avis, la nécessité de formuler un droit et des lois en tant COLLECTIFS;

DROITS INDIVIDUELS VS OU + DROITS COLLECTIFS

Notre recherche a montré que:

l'accèsion par des membres des peuples indiens aux institutions judiciaires de l'état (à l'aide d'un traducteur, interprète) peut permettre de résoudre, dans le meilleur des cas, un problème *individuel* de justice, mais seulement dans le cadre de la culture dominante. Celle ne peut, en aucun cas, se substituer au besoin *collectif* qui y a pour un peuple autochtone d'organiser son propre système de justice.

ENSEIGNEMENT: acquisition de la lecture-écriture – alphabétisation en espagnol pourra peut-être satisfaire une aspiration *individuelle* d'alphabétisation (=droit fondamental à une éducation): seule une éducation dans la langue et culture autochtone pourra satisfaire le besoin collectif du groupe ethnique de s'approprier, s'il se désire, un système d'écriture.

### **Besoins de redéfinir...**

#### **Propositions/ Prolégomènes/Éléments pour une théorie de la politique langagière: une perspective sociolinguistique**

[[Voici une façon différente de envisager les **politiques linguistiques** (qui relie les pratiques discursives et les idéologies linguistiques):

Pour les locuteurs, les interventions politiques sur/ ou dans/ des situations langagières se produisent d'abord et surtout comme une intervention sur les façons de parler (politically correct) qui rompt / produit une rupture entre la langue et l'expérience – ou, pour être plus précis: entre la production des expériences langagières et son appropriation. La prohibition /ou pression contre une langue, normalement une langue subordonnée, produit donc une rupture entre des niveaux de langage – et entre l'expérience historiquement accumulée dans la langue propre et la nouvelle langue imposée dans le même domaine qui ne permet pas une appropriation identique de cette expérience.

## Composants pour une théorie PL

- A partir d'une approche socio et pragmatolinguistique qui intègre **et** la diversité à l'intérieur des langues (dia- et sociolectes, register) **et** la diversité entre/parmi des langues comme des expressions de conflits de multiples déterminations entre groupes sociaux de locuteurs (classes sociales, groupes, minorités ethnolinguistiques, peuples) pour lesquels la question linguistique peut se constituer en un champ / foyer de cristallisation, un objet et – parfois – un instrument de lutte. Les querelles sur le statut deviendraient les luttes sur le langage, celles du corpus des luttes ont l'intérieur du langage/ ou des langues (Williams 1986, 1992).
- Dans le cas précis des politiques linguistiques en Amérique latine, une telle conception du discours nous mène à nous méfier de tout **purisme**, soit vis-à-vis des langues nationales dominantes (l'espagnol et le portugais), soit vis-à-vis des langues indiennes, où des tendances de purisme surgissent au moment de leur codification (ou normativisation).
- La nécessité de **d'introduire le sujet**, le locuteur, comme une pièce/ un élément clé de théorie par une approche socio-pragmatique (ou du discours); ceci nous mène à tenir compte de l'ensemble de fonctions du langage, non seulement de la fonction communicative, mais aussi de celles d'identité et des relations de pouvoir.
- Au centre devrait se trouver une conception de langage non réduite à la langue, qui récupère les dimensions de **texte, discours, interaction**, ainsi que la **réflexivité** – les **idéologies** – linguistiques.
- La nécessité, finalement, **d'élargir le concept de politique**, pour y inclure toutes les interventions qui touchent les langues, institutionnelles ou non, conscientes ou non. Ou au moins établir une relation – un pont – théorique qui relie les interventions institutionnelles (planification, aménagement) avec celles qui ne le sont pas. Normalement, les forces sociales, les interventions implicites, etc., n'apparaissent pas dans les modèles sauf comme catégorie résiduelle – comme des contraintes pour l'application. Or, /mais, on sait bien que les politiques les plus efficaces se déroulent souvent derrière les dos des destinataires.

## Problème: En quoi légiférer et sur quelle base?

Étant donné qu'il paraît très difficile de légiférer sur des catégories tellement « imprécises » que le discours ou les modèles culturels, la solution la plus viable semble être que la législation protège et élargisse les espaces, culturels, politiques, socio-économiques et la base territoriale qui permettent le développement, la préservation ou la revitalisation des

langues autochtones dans toutes leurs dimensions. Il est presque impossible d'atteindre ces objectifs sans une reconnaissance juridique et politique du fonctionnement collectif des ethnies et de leurs univers de discours, basés sur leurs langues autochtones, mais pas réductibles à celles-ci.

Une source d'apprentissage et de référence pourrait être le champ des débats sur l'**autonomie** qui gagné d'espace – mais qui a aussi polarisé les positions – dès les rébellions des indiens zapatistes en Chiapas et, dernièrement – les soulèvements des peuples indiens en Équateur. L'intervention positive de l'État nous semble nécessaire, non pas pour tout régler à l'intérieur de chaque espace, mais pour créer les espaces et les conditions pour que les peuples ou les groupes minoritaires puissent exercer leur autonomie, leur liberté de régler leurs affaires.

((exemple : Dans le cas de l'éducation indienne au Mexique, dites bilingue et interculturelle, l'État n'est jamais arriver à organiser un enseignement visant vraiment le soutien et le développement des cultures et des langues autochtones comme établissent les lois et règlements. Ce sera seulement au moment où les peuples indiens exerceront leur autonomie, leur pouvoir de mettre sur place leurs propres propositions qu'ils arriveront à des résultats positifs ( ). )))

La question se pose comment passer, sur le plan scientifique et conceptuel, d'une position qui vise la diversité comme coexistence de systèmes homogènes à une conception de diversité comme hétérogénéité constitutive du système lui-même. Et, sur le plan de la politique et législation linguistique, comment passer d'une conception de multiculturalisme (et multilinguisme) en tant que problème à résoudre à l'intérieur d'un État par ailleurs homogénéisant (ou: qui garde le but d'homogénéité) à une position de **pluriculturalisme** (et plurilinguisme) qui conçoit la diversité comme enrichissante.

La sociolinguistique peut apprendre beaucoup des débats dans d'autres domaines (tel que l'anthropologie juridique qui discute à présent des modèles de pluralisme juridique). Elle peut à la fois contribuer - avec son champ et son objet plus précis ((que celui d'autres disciplines)) – à mieux comprendre une réalité mondiale, régionale et locale de globalisation (glocalisation) où les processus des changements – y compris les dynamiques des langues – s'accélèrent et les conflits culturels, ethniques, religieux risquent se multiplier et gagner d'intensité si comme acteurs sociaux nous n'arrivons pas à mieux les comprendre.